

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00732

Numéro SIREN : 809 852 627

Nom ou dénomination : 13 ZEN

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2021 sous le numéro de dépôt 20063

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)
IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux
Exercice ouvert le 01012019
et clos le 31122019Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal"
Option pour la comptabilité super-simplifiée TVA
Option pour le régime de la taxation au tonnage (cocher la ou les cases correspondantes)**A IDENTIFICATION**Identification de l'entreprise
SAS 13 ZEN
1 rue Elie Pelas
13016 MARSEILLE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

SIREN 809852627

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Enregistrement sonore et édition musicalePersonne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) **C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A ou 370 ou 372 du 2033-B)	2 008	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
	Total c + d	
3. Total	2 008	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	2 008	

4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %**4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source** (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI :

c
f

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies du CGI

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ③	à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables au taux de 12,8 % ⑤
		dont PVLT exonérées (art. 151 septies A) ④ bis	dont PVCT exonérée ④ ter (Art. 151 septies & 238 quindecies)

6. Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ZRR art. 44 quindecies Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)

ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités art.44 quaterdecies ⑤ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)

Autres dispositifs

Exonération ou abattement pratiqué ⑥ sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % sur le bénéfice professionnel Option crédit d'impôt outre-mer dans secteur productif (art. 244 quater W)

7. BIC non professionnels (2031 Bis) ⑦ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

Dont les plus-values ... à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quindecies) ... à long terme exonérées (art. 44 terdecies)

... à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodécies) ... nettes à long terme imposable à 12,8 %

Dont les moins-values ... à court terme (art. 39 duodécies)

Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel ⑧

8. Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Si l'entreprise utilise une comptabilité informatisée, cochez la case :

Dans ce cas, nom du logiciel XOTIS

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone du :

- Professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur : Association GECIAM, 163 Av de Luminy 13009 Marseille

- N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur : 104131

À MARSEILLE
Signature et
qualité du déclarant

, le 06052020

M. Perez Ludovic, Président

**ATTESTATION EXPERT-COMPTABLE
POUR LA TÉLÉDÉCLARATION DGFIP
(article 371 bis L annexe II au CGI)**

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tél 0491250130, Fax 0491720738

N° SIRET	41505521900034
Numéro d'ordre de l'attestation	pas encore télédéclaré

IDENTIFICATION DU CLIENT OU DE L'ADHÉRENT

Nom	SAS 13 ZEN
Profession	Enregistrement sonore et édition musicale
Lieu d'exercice	MARSEILLE
N° SIRET	80985262700011
Date de signature de la lettre de mission	24/03/2015
Date de résiliation de la lettre de mission	
Date de résiliation par un viseur fiscal d'une lettre de mission pour manquements graves et répétés aux obligations de son client	
Résultat imposable	2 008
Date de clôture de l'exercice	31122019

ZONE DE TEXTE LIBRE

Ce formulaire doit être complété et télédéclaré uniquement si vous êtes un cabinet d'expertise comptable ayant signé une convention avec l'administration fiscale.

Dans le cadre de cette convention, vous avez diligenté des contrôles renforcés (cf. bulletin officiel des impôts 5 J-1-10) et vos clients sont dispensés d'adhérer à un OGA et évitent la majoration de 25 % de leurs revenus professionnels.

Ce formulaire sera télédéclaré uniquement si vous cochez "Envoyer l'attestation expert-comptable" dans la fenêtre de télédéclaration.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 13 ZEN Néant *

Adresse de l'entreprise 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SIRET 8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	{ Fonds commercial*							
	{ Autres*	014	016	1 065	1 034	31	244	
	Immobilisations corporelles*	028	030					
	Immobilisations financières* (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048	1 065	1 034	31	244	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
		Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070				27
			072	074	246	246		176
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	6 449	6 449		5 423	
	Charges constatées d'avance*	092	094					
		Total II	096	098	6 695	6 695		5 626
	Total général (I + II)	110	112	7 760	1 034	6 726	5 870	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000	3 000			
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		84	41			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131						
	Report à nouveau	134		1 603	783			
	Résultat de l'exercice	136		2 008	864			
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		6 695	4 688		
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					44	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166					1 113	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169		30	26			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		30	1 183			
	Total général (I + II + III)	180		6 726	5 870			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 13 ZEN		Néant * <input type="checkbox"/>			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	X	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8	
						1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210			
	Production vendue	{	biens	215		214			
			services*	217		218			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	5 669		3 818
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	5 669		3 818
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	3 366		2 520
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243		244			176
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales					252			
	Dotations aux amortissements*					254	213		213
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	83		45	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	3 662		2 954
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 008		864
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280			
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges financières (V)					294			
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	2 008		864
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	2 008	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquedécies)	138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Créance report en arrière du déficit	346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	2 008	354
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables :*				dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	2 008	372
						Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2020Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		410	1 065	412		414		416	1 065				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1 065	492		494		496	1 065				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	821	502	213	504		506	1 034				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	821	572	213	574		576	1 034				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme *	Long terme							
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 ZEN

Néant * **I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
						780	

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	104131
Montant de la TVA collectée				374	541
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	587
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

SAS 13 ZEN		Néant * <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le :	01012019	et clos le :	31122019
		Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel * :			376
dont apprentis			657
dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Variation positive des stocks			111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024		160
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Cyrille

Nom marital % de détention 33,00 Nb de parts ou actions 990

Naissance : Date 16/04/1972 N° Département 69 Commune Lyon Pays France

Adresse : N° 28 Voie rue de la Martinique

Code Postal 13006 Commune Marseille Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	/	1

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 9 8 5 2 6 2 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 ZEN

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0
--	-----	---

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 13 ZEN

du 01012019

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)				Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 2019 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M. Perez Ludovic, Président		À MARSEILLE le 06052020	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

 Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	
		(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques "CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		

En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
---	--

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	
		(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Crédit d'impôt (3)	Montant	
		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

INFORMATIONS D'IDENTIFICATION

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2019

Code activité (à remplir uniquement sur demande de l'OGA)	
Code activité de la famille comptable (code NAFU sur 6 caractères)	
Code activité libre	

Arrêté provisoire des comptes	
En cas d'arrêté provisoire des comptes, saisir la date d'arrêté provisoire (au format JJMMAAAA)	

Situation au regard de la TVA	
Saisir 1 pour Recettes exonérées de TVA en totalité	3
Saisir 2 pour Recettes en franchise de TVA en totalité	
Saisir 3 pour Recettes soumises en totalité à la TVA	
Saisir 4 pour Recettes soumises partiellement à la TVA	
Si 4 Recettes soumises partiellement à la TVA, saisir le coefficient de déduction (en %)	

Déclaration rectificative	
En cas de déclaration rectificative, saisir 1 si tableaux fiscaux uniquement, sinon saisir 2	

Adhérent sans conseil	
Je soussigné(e), SAS 13 ZEN 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (saisir X)	
Attention : ne pas renseigner cette case si l'entreprise possède un conseil.	

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2019

Personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Nom	DEPAIX Isabelle
E-mail	isabelle.depaix@ecia.expert

Renseignements divers	Réponse				
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à l'adresse professionnelle ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non; 3 = Non Applicable</i>	3				
Statut du conjoint dans l'entreprise : <i>Saisir : 1 = Collaborateur; 2 = Salarié; 3 = Associé; 4 = Ne travaille pas dans l'entreprise; 5 = Sans conjoint</i>					
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération					
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)					
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	1				
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>					
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non; 3 = Non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant; 4 = Non Applicable</i>					
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <i>Saisir : 1 = Appliquée; 2 = Renonciation; 4 = Non Applicable</i>					
Si présence de cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? <i>Saisir : 1 = Oui et < au plafond; 2 = Non, 3 = Oui et plafonnement</i>					
Si l'adhérent a cessé son activité : - Date de la cessation (au format JJMMAAAA) - Motif de la cessation (saisir : 1=Vente; 2=Vente avec départ en retraite; 3=Départ en retraite sans reprise; 4=Arrêt sans reprise; 5=Transformation juridique; 6=Reprise par le conjoint; 7=Décès)					
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIÉ de source étrangère ? 1 = Oui; 2 = Non					
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? <i>Saisir : 1 = Oui; 2 = Non</i>	2				
Si "Oui", précisez :					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Désignation</th> <th style="width: 50%;">Montant de l'acquisition</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 40px;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Montant de l'acquisition			
Désignation	Montant de l'acquisition				

Autres données chiffrées de l'exercice	Montant
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) : - Montant des cotisations TNS obligatoires - Montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes :	

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2019

Saisir X pour spécifier un formulaire néant

Transfert de charges, déductions comptables, réintégrations fiscales des charges mixtes et déductions fiscales dont plus-values exonérées			
Libellé	Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES			
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)			
Habitation			
dont taxe foncière			
Autres dépenses liées à l'habitation			
PRÉLÈVEMENTS EN NATURE			
Marchandises			
Matières premières			
Fournitures consommables et charges externes			
RÉMUNÉRATIONS			
Salaires			
dont indemnités journalières des salariés			
Charges sociales sur salaires			
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant			
Rémunération du conjoint			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant			
Rémunération des associés non gérants			
IMPÔTS ET TAXES			
CSG non déductible			
FRAIS FINANCIERS			
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme			
Intérêts sur crédits à court terme			
AUTRES			
Amendes			
Frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un OGA (*)			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme			
Divers :			
TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES			

(*) 2/3 des dépenses dans la limite de 915 €

Déductions fiscales	Montant déduit
PLUS-VALUES	
Article du CGI permettant l'exonération :	
151 septies	
151 septies A	
151 septies B	
238 quinquies	
Autres :	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %	
AUTRES DÉDUCTIONS FISCALES	

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

SAS 13 ZEN

Exercice clos le 31/12/2019

Entreprises décelées en difficulté	Réponse
Entreprise en difficulté : Si Oui, saisir 1 et compléter les informations ci-dessous Si Non, saisir 2	2
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser (par exemple, chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...) :	
Existe-t-il un projet de : Saisir 1 pour Cession d'entreprise, 2 Transformation en société, 3 Transmission, 4 Cessation d'activité, 5 Procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : Saisir 1 pour Non, 2 Conciliation avec accord homologué, 3 Sauvegarde, 4 Redressement judiciaire, 5 Liquidation judiciaire	2
Analyse patrimoniale, les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : Saisir 1 pour En pleine propriété, 2 Dans le patrimoine privé, 3 En location	3

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
-------------	---	-------------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 ZEN**

Adresse de l'entreprise : **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET : **80985262700011**

Exercice ouvert le : **01012019**

et clos le : **31122019**

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
						7a	7b
Actif, bien ou service, famille de biens ou services ❶	Dénomination ❷	Date de premier exercice de l'option ❸	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent ❹	Résultat net de l'exercice ❺	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice ❻	Résultat net imposable à taux réduit ❼	
						imputé sur le déficit de l'exercice	imposé à 10 %
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elie Peias 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le 30 juin 2020 à 17 heures, les actionnaires de la société SAS 13 ZEN, SAS au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Peias 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M. PEREZ Ludovic demeurant 24 bd Emile Sicard à Marseille titulaire de 1020 actions.
- M. PEREZ Gilles demeurant 70 chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 990 actions.
- M. PEREZ Cyrille demeurant 28 rue de la Martinique à Marseille titulaire de 990 actions.

L'assemblée est présidée par M. Perez Ludovic, président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 3000 actions sociales, représentent plus de la moitié des actions sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la présidence
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 007,66 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidence au cours de l'exercice écoulé.

W G ca

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 0,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 3 611,12 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019	2 007,66
Report à nouveau	1 603,46
Réserves distribuables	
Total	3 611,12

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserves légales	215,80
Report à nouveau	3 395,32
Total	3 611,12

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2018		
2017		
2016		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et visé par plusieurs des actionnaires présents à l'assemblée.

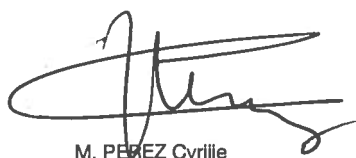


Le Président

M. PEREZ Ludovic



M. PEREZ Gilles



M. PEREZ Cyrille

SAS 13 ZEN

Siège social : 1 rue Elle Pelas 13016 MARSEILLE
SAS au capital de 3 000 euros - Siret 80985262700011 - APE 5920Z

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Chers actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 0 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
	VARIATION 2019 / 2018	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	5 669	3 818	1 851	48,49
Charges d'exploitation	3 662	2 954	708	23,95
Résultat d'exploitation	2 008	864	1 144	132,40
Résultat financier				
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices				
Participation des salariés				
Résultat net	2 008	864	1 144	132,40

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

- Immobilisations incorporelles euros
- Immobilisations corporelles euros
- Immobilisations financières euros

Le niveau des investissements réalisés en 2019 est de 0 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 213 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	6 695	4 688	2 008
Capital social	3 000	3 000	
Capitaux propres / Capital social	2,23	1,56	0,67

4

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant.

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 0 euros

II AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 3 611,12 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019	2 007,66
Report à nouveau	1 603,46
Réserves distribuables	
Total	3 611,12

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserves légales	215,80
Report à nouveau	3 395,32
Total	3 611,12

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2018		
2017		
2016		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

V APPROBATION DES COMPTES, QUITUS :

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre président.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

